Image not found or type unknown

Exhaussement de terrain et aggravation de vue

Par **Visiteur121760**, le **31/05/2017** à **15:43**

bonjour
j'ai une question au sujet d'une aggravation de vue de mon voisin que je subis ,voici les faits

Mon voisin qui était installé avant mon arriver avait fait construire un exhaussement de terrain en limite de propriété appuyé contre un enrochement et surélevé d'une haie de thuyas .Il y a peu ,celui-ci a arraché les thuyas et remplacé l'enrochement par un mur en élément béton le tout toujours en limite de terrain
je me retrouve donc avec un exhaussement d'une hauteur de 1 mètre à 1 mètre 30 sur une longueur de 25 mètres ....
Bien sur mon voisin me dominant peut observer mes faits et gestes lorsque je me trouve dans mon jardin
Ma question est la suivante ,vue que les termes de l'article 678 ne sont pas limitatifs et s'appliquent non seulement aux fenêtres et balcons mais aussi aux terrasses, plate formes ou autres exhaussements de terrain, mon éventuel recours en justice est-il fondé malgré l’existence de l'exhaussement antérieur a ma construction

merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés